



## Prévoyance entreprise pour salarié

Par **soleil des iles**, le **09/07/2017** à **18:36**

Bonjour je suis en arrêt maladie, nous avons une prévoyance mais mon employeur ne veut pas me communiquer le tableau de garantie. J'ai appelée la prévoyance mais elle me dit qu'elle ne traite pas avec les employés mais seulement avec l'employeur, comment faire pour avoir les renseignements concernant mes garanties ma convention c'est la 3305 merci pour votre réponse

Par **P.M.**, le **09/07/2017** à **19:11**

Bonjour,  
Dès l'adhésion à la prévoyance, l'employeur aurait dû vous communiquer un récapitulatif des garanties...  
En tout cas, après un an de présence dans l'entreprise, vous avez droit au Complément de salaire en cas de maladie ou accident prévu à l'[ANNEXE I : Employés et ouvriers, personnel de livraison à la Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire](#) si vous faites partie de cette catégorie de Personnel...  
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **soleil des iles**, le **09/07/2017** à **23:43**

Je vous remercie pour votre réponse, effectivement je fais bien partie de cette catégorie de personnel et j'ai une ancienneté de 11 ans. Nous n'avons aucun représentants du personnel donc je vais sûrement me rapprocher d'une organisation syndicale. Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **10/07/2017** à **07:41**

Bonjour,  
A moins qu'en présentant simplement le texte de la Convention Collective, l'employeur accepte d'entendre raison, mais si vous percevez directement les indemnités journalières de la sécurité Sociale, il faudrait lui transmettre les bordereaux...